

Mais tout nous fait croire qu'il n'en fut point ainsi. Si autrefois la peine était sévère, le droit de grâce s'exerçait fréquemment, surtout quand il s'agissait d'une peine infligée par contumace. Ainsi s'explique le nombre considérable de lettres de rémission, de grâce, de pardon et de relief, que le roi délivrait à toute occasion, et particulièrement au moment des fêtes publiques. On se relâcha surtout de la rigueur de la peine, pour la confiscation, qui frappait des innocents. Aussi les biens des condamnés étaient-ils rendus souvent à leur famille.

Et il en fut ainsi dans cette affaire. Si nous manquons de tous renseignements sur la démolition de la maison, que Laurent de la Veuhe possédait dans le quartier de Bellecour, il est certain, au contraire, que des lettres de grâce lui furent accordées, car c'est dans sa terre de Chevrières qu'il mourut en 1671¹. D'autre part, nous voyons Françoise d'Ailly de Rochefort qualifiée de veuve et *héritière* de Laurent de la Veuhe, dans un acte de vente consentie, à cette époque, à Vital de Saint-Pol, d'un domaine situé près de Saint-Rambert sur Loire². Enfin, vers 1676, sa fille unique, Françoise de la Veuhe, apporta en dot à François Andrault de Langeron, marquis de Maulevrier, et maréchal de camp des armées du roi, la terre de Chevrières qu'elle transmit à ses descendants. Tous ces faits réunis nous démontrent bien que la confiscation prononcée par l'arrêt du 31 juillet 1666, n'avait pas reçu son exécution.

Tel fut ce procès criminel qui, tout en excitant une vive émotion dans la ville de Lyon, n'a été rapporté par aucun chroniqueur contemporain, et sur lequel tous nos historiens ont gardé le silence. Il est curieux de voir, notamment, avec quelle discrète réserve nos registres consulaires font allusion à cet événement. L'affaire Lanchenuest « un accidnt malheureux » disent les échevins dans leur correspondance. Si Nicolas Prost est en fuite, condamné à mort par contumace, et mis ainsi dans l'impossibilité de remplir ses fonctions consulaires, c'est par suite « d'empêchements surprenants³ ». On

¹ Broutin. *Châteaux historiques du Forez*, I, 221.

² Broutin. *Notice historique sur les Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâce*, p. 91.

³ Archives de la ville de Lyon. AA, 124, fo 119 et 124. BB. 221, f° 206.